



## Contrat d'adoption

Contrat d'adoption entre l'**Élevage Dégu-Station**, situé au **1092, rue Ste-Ursule, Trois-Rivières (819-244-9803)**, d'une part, et de l'autre, l'**adoptant (e)** ci-après nommé(e):

Prénom et Nom: Adoptant Fictif

Adresse complète: 123, rue Impossible, Fictionville, Qc, A1B 2C3

Numéro de téléphone: 000-111-2222 (maison – entre 16h et 21h)

Il est convenu expressément entre les soussignés que les conditions générales et particulières reprises ci-dessous sont acceptées et libère l'Élevage Dégu-Station de toute responsabilité et recours. Le soussigné reconnaît s'être vu confié, le 01 janvier 1928 qu'il est seul et unique propriétaire de l'animal et qu'il le restera jusqu'à la fin de la vie de celui-ci, selon les termes du contrat suivant.

### L'animal adopté:

Nom : Bébé Dégu #1

Espèce: *octodon degus*

Sexe: M

Date de naissance: environ avril 1926

Date d'adoption : 5 août 1926

Parents ou provenance: Papa et Maman

Tel que convenu:

(cocher s'il y a lieu seulement)

- L'animal a été pris en possession à l'Élevage
- L'animal a été pris en possession au domaine de l'adoptant ou à tout autre endroit préalablement déterminé
- L'animal a été pris en possession sans kit de départ
- L'animal a été pris en possession avec un kit de départ \_\_\_\_\_ comprenant (*décrire*):
  - Nourriture :
  - Accessoires :
  - Autres :

Termes du contrat:

Le nouveau propriétaire de l'animal s'engage vis-à-vis l'Élevage Dégu-Station:

- 1) À procurer à l'animal une vie en santé et heureuse, donc les deux parties procèdent à cette adoption dans le but du bien-être de l'animal
- 2) À signaler immédiatement tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone
- 3) À donner des nouvelles de l'animal avec photos sur demande en tout temps
- 4) L'adoptant déclare par la présente procurer à l'animal un espace vital suffisant et adapté à ses besoins. L'Élevage se réserve le droit de vérifier à tout moment si les infrastructures de l'adoptant répondent aux critères tels que décrits a présent contrat.
- 5) L'entretien complet de l'animal sera au frais de l'adoptant. Cela comprend : l'alimentation, les frais d'un vétérinaire en cas de maladie ou de blessure et tout autre frais connexe..
- 6) En cas de décès ou de maladie de l'animal, l'adoptant s'engage à en avertir l'Élevage dans les plus brefs délais
- 7) Ne jamais reproduire l'animal sans préalablement en aviser l'Élevage. L'Élevage se réserve le droit de refuser la reproduction d'un animal s'il est jugé inapte, si le partenaire choisi a une génétique qui diminuerait la force de la lignée, si l'adoptant n'est pas jugé assez informé et préparé ou pour toute autre raison qui sera mentionnée par l'Élevage selon le cas.
- 8) De ne jamais donner ou vendre l'animal adopté sans en aviser préalablement l'Élevage Dégu-Station. Si l'adoptant venait qu'à décider, pour une raison quelconque, de se départir de l'animal adopté, après avis de l'adoptant, l'Élevage lui fera part de sa décision selon l'espace disponible à l'Élevage et pourra décider de reprendre l'animal sans remboursement, d'aider l'adoptant à placer l'animal dans un nouveau foyer ou de laisser la décision à la discrétion de l'adoptant.
- 9) Le contrat prend fin :
  - a. Par la mort de l'animal
  - b. Par le décès de l'adoptant
  - c. Par la renonciation de l'adoptant avec l'Élevage par simple écrit. Et dans ce cas, l'adoptant s'engage à continuer à fournir les mêmes soins jusqu'à ce que l'animal soit de retour à l'Élevage ou accepté dans un nouveau foyer, et ce, sans remboursement.
- 10) En cas de violation d'une quelconque clause mentionnée ci-dessus, l'adoptant reconnaît le droit de l'Élevage Dégu-Station à reprendre de plein droit l'animal sans aucune formalité, ni indemnité et ce, sans préjudice et sans remboursement.

Moi, soussigné l'adoptant, Adoptant Fictif , reconnait être entièrement responsable de l'animal adopté et de respecter tous les engagements du présent contrat, à partir du 01 janvier 1928 en toute connaissance de cause.

Signature de l'adoptant : \_\_\_\_\_

Signature de la propriétaire de l'Élevage Dégu-Station: \_\_\_\_\_

Date de la signature du présent contrat : 01 janvier 1928